

Communiqué référendum JOP

Juin 2024

Le référendum interne concernant l'accord portant sur l'accompagnement RH des salariés Orange au titre des Jeux Olympiques de Paris 2024 s'est déroulé du 25 au 27 juin 2024.

Cet accord qui n'avait obtenu la signature que d'une organisation syndicale, l'entreprise avait donc pris une DU (Décision unilatérale), moins-disante que l'accord.

Pour rappel, la CFDT ne pouvait pas signer cet accord, qui sous-estimait l'impact pour l'ensemble des salariés du groupe avec une surcharge de travail imposée et pour ceux qui sont concernés un cadrage contraignant de leurs congés, une augmentation des temps de transport et de leurs frais induits.

La participation a été de 20,60%.

Pour la CFDT c'était l'occasion pour les 63 000 salariés d'Orange SA de montrer leur désaccord ou accord potentiel avec la gestion par la direction des impacts des JO et JOP sur l'ensemble des salariés de l'entreprise... et ainsi contribuer activement aux décisions qui façonnent notre environnement de travail.

Résultats du référendum :

Sur les 13 104 suffrages recueillis pour 63 637 électeurs inscrits, ont voté :

- OUI : 61,13 % soit 7063 votes
- NON : 38,87% soit 4491 votes
- BLANC : 11.83 % soit 1550 votes

Analyse et prochaines étapes :

À la lumière de ces résultats, l'accord sur l'accompagnement RH au titre des Jeux Olympiques de Paris 2024 est valide.

La CFDT veillera malgré tout à l'application de l'accord et à faire nettement mieux reconnaître l'implication des non volontaires durant la période des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Pour aller plus loin, discuter, poser une question, recevoir les tracts sous forme électronique, vous pouvez écrire à com-nat.cfdt@orange.com
Vous recevez ce courrier électronique parce que vous êtes abonné à notre Newsletter **CFDT**
Vous pouvez vous désinscrire en cliquant sur ce lien : [se désabonner](#)

